



Item 6

Informations d'origine spatiale à l'appui de la gestion des catastrophes

Déclaration du Royaume du Maroc délivré par

**La délégation marocaine, à la 62^{ème} session du Sous-Comité Scientifique et
Technique du Comité des Utilisations pacifiques de l'espace
extraatmosphérique**

Vienna, 03 -14 février 2025

**Seul le texte prononcé fait foi*

Madame la Présidente,

1. Ma délégation se réjouit de présenter au Comité un ensemble d'informations sur le point 6 de l'ordre du jour, « Appui à la gestion des catastrophes basé sur les systèmes spatiaux », et saisit avec intérêt cette opportunité pour mettre en lumière la relation essentielle entre les plateformes géospatiales et la gestion des catastrophes naturelles

Madame la Présidente,

2. Les plateformes géo spatiales jouent un rôle crucial dans la gestion des risques naturels, notamment en fournissant des données geo spatiales utiles aux décideurs et acteurs sur le terrain et en permettant l'analyse l'évaluation et le suivi en temps quasi réel des phénomènes naturels.
3. De telles plateformes géo spatiales pour la gestion des risques naturels se trouvent parmi les axes de mise en œuvre de la stratégie nationale de la gestion des risques naturels au Maroc qui regroupent tous les acteurs nationaux dans ce domaine. Qu'ils s'agissent de tremblement de Terre, d'inondations, de glissements de terrain ou de tsunamis, ces plateformes spatiales sont principalement dédiées pour :
 - La Prévision et suivi des catastrophes naturelles
 - La Modélisation de l'aléa
 - La Cartographie des zones vulnérables
 - L'Évaluation des dommages
 - La Gestion des catastrophes naturelles
4. De même, l'information issue des images satellite contribue significativement à la gestion des risques naturels et à l'alimentation de ces plateformes. Ainsi, le Centre Royal de Télédétection Spatiale fourni de l'information spatiale aux acteurs nationaux de gestion des risques naturels et continue à renforcer ses capacités en matière de cartographie rapide et d'utilisation de technologies avancées de traitement des données satellitaires.
5. Ainsi, dans le cadre des inondations du Sud Est au Maroc en 2024, La charte espace et catastrophes majeures a été activée au travers UN SPIDER et a permis de bénéficier d'une quantité importante de données satellitaires qui ont pu être traitée localement et mise à disposition des acteurs nationaux pour le suivi et la gestion de la crise.
6. En matière d'incendies des forêts, le Maroc a renforcé l'utilisation de nouvelles technologies de l'espace, principalement par les Nanosatellites combinées avec l'Intelligence Artificielle et les Big Data, pour la prédiction et le suivi en temps quasi-réel des feux de forêts. L'utilisation de ces technologies a permis de communiquer de précieuses informations aux décideurs et aux équipes de lutte sur le terrain contribuant ainsi à minimiser les dégâts causés par les feux de forêt. Grâce à ces technologies l'année 2024 a connu une réduction significative des superficies incendiées par rapport à la moyenne des dix dernières années."
7. Le renforcement de capacité dans ce domaine reste une activité majeure et dans ce sens les acteurs nationaux ont bénéficié en 2024 d'une de formation sur la Charte Espace et Catastrophes majeures organisée avec le soutien d'UN SPIDER, l'ESA, le CNES et le SERTIT
8. De même que le Maroc avec le soutien de l'UN-OOSA a organisé un atelier national sous le thème, « l'information géo spatiale pour la gestion des risques naturels » avec la contribution d'UN-SPIDER, de l'ESA et de l'UE/JRC. Cet évènement a vu la participation de plus d'une trentaine de participants, acteurs nationaux chargés de la gestion des risques naturels.

Madame la Présidente,

9. En conclusion, le Maroc est convaincu que les technologies spatiales, et en particulier les informations d'origine spatiale, jouent un rôle essentiel dans la gestion des catastrophes naturels. Le Maroc continuera à œuvrer activement pour renforcer l'utilisation de ces technologies dans ce domaine crucial.